

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 15 mai 2019 à 20 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 20 mars 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michäel QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Pierrick Berthou, Manuel Pottier , Hervé Noël, Gérard Jambou, Isabelle Baltus Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Bernard Nedellec, Patrick Vaineau, Jeannette Boulic, Alain Kerhervé, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Cécile Peltier a donné pouvoir à Michäel Quernez  
Pascale Douineau a donné pouvoir à Danièle Kha  
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon  
Yvette Metzger a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot  
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Serge Nilly  
Martine Brézac a donné pouvoir à Yvette Bouguen  
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel Pottier

## 8. CESSION D'UN APPARTEMENT AU PROFIT DE MME TOUPIN

### Exposé :

La Ville de Quimperlé a réceptionné une offre d'achat en date du 31 mars 2019 concernant un appartement de type 2, situé 17 Place Saint-Michel. Il comprend une entrée, un dégagement, une cuisine, un séjour, une chambre, une salle d'eau, un WC et une cave pour une superficie de 54 m<sup>2</sup> environ.

Un accord a été conclu avec Mme TOUPIN demeurant Kergall à MELLAC (29300) pour une cession du bien à hauteur de 30 000€ net vendeur.

En contrepartie, Mme TOUPIN s'engage à respecter les conditions suivantes :

- confier la gestion de la copropriété à un syndic privé,
- accepter l'état actuel de la cage d'escalier.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner un accord sur la cession de ce bien situé au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble du 17, place Saint -Michel, au prix de 30 000 € net vendeur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude des notaires de Quimperlé.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 29 avril 2019

Avis favorable de la commission municipale politique de la ville et environnement du 2 mai 2019

### Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ.